

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, MARS 1940

No 3

QUELQUES LETTRES DE MGR DE LAVAL

LETTRE DE MONSEIGNEUR DE LAVAL AU ROI LOUIS XIV
(12 novembre 1682)

Sire,

L'honneur que votre Majesté m'a fait de m'écrire que Mr De Meules a ordre de conserver ici avec moi une parfaite intelligence en toutes choses, et de me donner toutes les assistances qui pourront dépendre de lui, est une marque si sensible de la bonté qu'elle a pour cette nouvelle église et pour l'évêque qui la gouverne, que je me sens indispensablement obligé d'en rendre à Vostre Majesté ma très humble reconnaissance. Comme je ne doute pas que ce nouvel Intendant dont elle a fait choix ne fasse avec plaisir ce qu'elle lui a ordonné, je puis aussi assurer Vostre Majesté que de ma part j'aurai toute la correspondance que je dois avoir avec luy, et que je feray toute ma vie ma plus grande joye d'entrer dans les intentions de Vostre Majesté pour le bien général de ce pays qui fait partie de vos états.

J'écris à Monsieur de Seignelay le détail des choses qui regardent mon ministère pour en rendre compte à votre Majesté, et j'espère qu'elle me fera la justice de croire que je suis avec un profond respect et une entière soumission,

Sire, de Vostre Majesté,

le très humble, très obéissant et très fidel suiet et
serviteur.

françois evesque de Québec. (1)

Québec, le 12 novembre 1682.

(1) Archives de l'Archevêché de Québec, *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1705, p. 207. Copie d'après original conservé au Séminaire de Québec.

LETTRE DE MONSIEUR DE LAVAL A M. DE SEIGNELAY
A PARIS
(12 novembre 1682)

Monsieur,

J'ay receu par les mains de Monsieur de Meules la lettre du Roy et la votre sur le changement de Gouverneur et d'intendant de ce pays, et je suis persuadé que nous (devons) à votre crédit et à votre piété l'ordre que sa Majesté a donné à l'un et à l'autre de vivre avec moi en parfaite intelligence et de m'appuyer de leur autorité en tout ce qui pourra dépendre de leurs fonctions. On ne peut être plus reconnaissant que je le suis de cette nouvelle marque de votre bonté, Monsieur, et je tascheray de contribuer de ma part tout ce qui me sera possible pour agir de concert avec ces Messieurs dans les choses qui regardent mon ministère.

Nous avons déjà conféré plusieurs fois ensemble sur les moyens de rendre nos cures fixes, mais ces Messieurs attendent à se déterminer qu'ils aient pris par eux-mêmes la connoissance exacte de l'état des dîmes. Cependant le secours que Sa Majesté nous donne de la somme de six mille livres pour ayder à la subsistance des curés est absolument nécessaire iusques à ce que le pays puisse les faire subsister, autrement les peuples demeureraient sans pasteurs et les enfants seraient élevés dans l'ignorance des choses les plus essentielles.

On a aussi examiné la proposition que j'avais faite de bâtir une chapelle succursale dans l'emplacement du vieux magasin qui a été entièrement bruslé par le dernier incendie, ces Messieurs n'y trouvent pas beaucoup de difficultés, et ils croient que quand bien même Sa Majesté voudrait réédifier le magasin, il y aurait assez de place pour construire la chapelle dont la ville basse a fort grand besoin.

Je suis surpris qu'on ait osé dire, Monsieur, que je refuse la permission de dire la messe dans les églises qui ne sont que de bois ; il est de notoriété publique que je permets qu'on la dise dans toutes sortes de bâtiments pourveu qu'ils soient un peu séparés des maisons des habitants et qu'on y puisse célébrer avec décence nos saints mystères. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de suspendre un peu votre juge-

ment lorsqu'on m'imputera de certains faits qui paraîtront déraisonnables, je serai toujours prest à vous rendre raison de ma conduite.

Nous rendons très humbles grâces à Sa Majesté de la gratification qu'elle nous a accordée de quinze cents livres pour le clocher de Québec, comme le dernier incendie a mis les habitants hors d'état de contribuer à cet ouvrage, il ne nous sera pas possible de l'achever à moins que vous ne nous obteniez, Monsieur, si vous le jugez à propos, quelque augmentation l'année prochaine.

Il est arrivé cette année plusieurs grands maux de la traite des boissons chez les Sauvages, mais j'espère que Monsieur notre nouveau gouverneur et Monsieur l'Intendant feront observer exactement à l'avenir les ordonnances sur ce point, et que vous aurez la bonté de vous en faire informer avec tout le soin que mérite l'importance de cette affaire.

Il est aussi fort important qu'on ne donne point d'atteinte à l'édit du Roi qui défend aux Huguenots de s'établir en ce pays, surtout qu'on ne le souffre pas dans l'Acadie à cause de la proximité des Anglais et des Hollandais.

Monsieur de Meules par l'application qu'il a au bien de cette église naissante juge à propos que ie fasse venir de France au plustôt quatre prêtres, n'en ayant pas encore assez ici pour desservir nos cures, et il me fait espérer que Sa Majesté voudra bien leur faire fournir ce qui leur sera nécessaire avec les frais de leur passage, si vous avez la bonté de luy représenter le besoin que nous en avons.

Enfin je vous supplie, Monsieur, de ne vous lasser point de nous donner votre protection. J'ai tant de confiance en votre vertu que je m'adresserai toujours très volontiers à vous en toutes occasions, si vous voulez bien me le permettre, et je serai toute ma vie avec autant de reconnaissance que de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

A Québec, le 12 novembre 1682. (1)

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1705, p. 209. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

LETTRE DE Mgr DE LAVAL A M. DE SEIGNELAY A PARIS
(12 novembre 1682)

Monsieur,

J'ai reçu par les mains de M. de Meules la lettre du Roi et celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le pays vous est extrêmement obligé des soins que vous avez la bonté de prendre pour son accroissement et d'avoir bien voulu informer Sa Majesté de son état et de ses besoins. Il en ressent les effets et il est redevable à votre ministère des bienfaits qu'il en a reçus cette année et spécialement de la grace que elle lui a faite d'y envoyer M. de la Barre pour gouverneur et M. de Meules pour intendant. Ils s'appliquent tous deux, depuis le premier jour d'octobre qu'ils sont arrivés, avec beaucoup de soin et de vigilance à tout ce qui regarde le bien du pays, et particulièrement à tâcher de détourner la guerre des Iroquois qu'il paraît manifestement qu'ils ont dessein d'entreprendre contre la colonie. M. de la Barre a pour cet effet dépêché aussitôt un canot vers cette nation duquel il ne peut attendre la réponse que sur les glaces. J'ai eu le bien de communiquer plusieurs fois avec ces Messieurs sur tout ce qui concerne l'état de l'Église et spécialement sur les dîmes et l'établissement des cures, mais quelque connaissance que j'aie pu leur donner sur cette matière, ils ne peuvent pas en avoir de suffisante que par un transport dans tous les lieux, après quoi ils pourront porter un jugement plus solide et remarquer la différence qu'il y a entre les établissements de cette colonie et ceux de l'ancienne France. Je puis vous assurer que j'auray toujours tout le respect et la soumission que je dois aux ordres du Roi et que j'agirai avec ces Messieurs en toutes choses avec l'intelligence que Sa Majesté et vous pouvez désirer. Ils peuvent l'un et l'autre vous rendre témoignage de ma correspondance en tout ce qui est de mon ministère et qu'ils jûgent à propos. Monsieur de Meules travaille avec assiduité et une affection particulière, et je me joins volontiers à ses soins pour trouver les moyens de rendre les curés fixes et sédentaires en chaque lieu.

L'ordre que vous me faites l'honneur de m'écrire que Messieurs de la Barre et de Meules ont reçu d'examiner conjointement et avec soin ce qui regarde l'établissement

des dimes nécessaires pour la subsistance des dits curés me donne d'autant plus de sujets d'espérer que cette affaire aura un bon succès, que ces Messieurs y doivent coopérer de concert et d'union et que je n'y épargnerai rien de mon côté. Les deux mille écus que vous avez eu la bonté d'obtenir du Roi pour partie de la dépense à faire pour leur entretien est un secours qui contribuera beaucoup à faire réussir ce pieux dessein. Je puis vous dire avec vérité (et je le dois par le devoir de ma charge, Dieu m'ayant commis le soin de cette Église) que c'est une chose d'une nécessité absolue, et que sans cet établissement il est assuré que les peuples s'élèvent dans une si grande ignorance de leur salut que quelques soins et fatigues que l'on puisse prendre pour leur instruction, il y a tout sujet de présumer qu'il n'y resterait à la suite du temps que fort peu de teinture du Christianisme, ainsi Sa Majesté ne saurait faire une dépense plus utile et plus nécessaire pour la Colonie, ni vous, Monsieur, coopérer à une œuvre plus digne de votre piété. Le Roi continuera autant qu'il lui plaira ce bienfait signalé à ce Christianisme, mais vous me permettrez de vous dire qu'il n'y a pas d'apparence que cet ouvrage se puisse soutenir si Sa Majesté ne l'appuie de ce secours, tant à raison de la distance des lieux les uns des autres que de la pauvreté d'une grande partie des peuples. Lorsque ces Messieurs auront reconnu les choses par eux-mêmes, ils jugeront mieux de ce que peuvent valoir les dimes et de ce que nous pourrions faire en conséquence. Monsieur de Meules m'a témoigné qu'il serait (d'avis) de faire venir quatre ecclésiastiques de France, voyant que ce qu'il y en a ici ont autant de travail et plus qu'ils n'en peuvent faire. Celui qui prend soin des affaires de cette Église aura l'honneur de vous le représenter. J'ai entretenu Messieurs de la Barre et de Meules de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de l'emplacement appelé le vieux magasin dans la vue d'y pouvoir édifier une chapelle pour le soulagement de la Basse-Ville, l'incendie arrivé ayant consummé tout ce qui en pouvait rester, n'a laissé que le terrain duquel ils m'ont témoigné qu'ils ne jugent point à propos de disposer jusqu'à ce qu'ils vous aient informé du besoin qu'ils croient qu'il y aurait de réédifier un autre magasin sur le même emplacement, et que au cas que le Roi ne voulut pas faire cette dépense, ils ne trouvent aucun inconvénient de le remettre pour y pouvoir construire une chapelle et

jugent même qu'il y a assez de terrain sur cet emplacement pour exécuter l'un et l'autre dessein si Sa Majesté l'a pour agréable.

L'on n'a point pu écrire avec vérité que j'aie jamais fait la moindre difficulté de permettre de dire la messe dans les églises de bois, puisqu'il n'y a pas de moyen dont je ne me serve pour faire en sorte qu'il y ait au moins quelque réduit pour petit qu'il puisse être (qui soit séparé des maisons) pour y pouvoir dire la sainte messe, et n'être pas nécessité comme je suis de permettre de la célébrer dans les maisons des habitants dans lesquelles, à cause de la petitesse et pauvreté des lieux ils ont souvent tout proche de l'autel que l'on y dresse la marmite au feu, et où les volailles et autres animaux causent la dernière indécence, ce que je ne pourrais pas permettre en conscience, si je ne m'y voyais obligé par l'extrême nécessité où l'on se trouve pour le salut des pauvres gens. La grâce que je vous supplie très humblement de m'accorder est de ne point adjoûter foi à ce qui peut vous être mandé à mon insu jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous éclaircir de la vérité.

Je vous rends mes très humbles actions de grâces pour la gratification qu'il a plu à Sa Majesté de nous accorder par vostre moyen pour le clocher (de l'église) de Québec, lequel n'étant que de bois s'est trouvé entièrement perdu et ruiné par les neiges et la rigueur des saisons de ce pays et ne se peut aucunement réparer, ce qui fait que l'on se voit dans la nécessité d'en construire un qui soit de pierre. L'incendie de la Basse-Ville ayant réduit les habitants de Québec à n'y pouvoir aucunement contribuer à moins que le Roi n'ait la bonté de vouloir nous accorder encore quelque grâce je ne vois pas qu'il soit possible de l'entreprendre, cependant il y a déjà plus de dix-huit mois que l'on n'ose sonner les cloches de crainte que le clocher ne tombe sur l'Église dont il fait une partie. Si j'osais prendre la liberté je vous supplie-rais très humblement de nous obtenir cette grâce.

François, evesque de Québec.(1)

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1705, p. 213. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

LETTRE DE Mgr DE LAVAL AU ROI LOUIS XIV
(10 novembre 1683)

Sire,

Les troupes que vostre Majesté nous a envoyées cette année pour nous défendre contre les Iroquois, la place que elle nous a accordée pour faire la chapelle succursale de la paroisse de Québec et les fonds qu'elle nous a fait donner tant pour commencer à rebatir le clocher de la cathédrale que pour aider à la subsistance des curés dans tout le pays sont de nouvelles grâces qui m'obligent indispensablement à en faire de très humbles remerciements à Vostre Majesté et qui me font espérer qu'elle voudra bien continuer ses bontés royales à notre Église et à toute la colonie. Elle sera sans doute bien aise d'apprendre que je conserve avec grand soin toute la bonne intelligence possible avec M. le Gouverneur et M. l'Intendant qui paraissent contents de ma conduite. Comme Vostre Majesté m'ordonna dans mon dernier voyage en France de m'adresser à Monsieur l'Archevêque et au Père de la Chaise dans les affaires spirituelles j'écris à l'un et à l'autre pour me plaindre d'un nouvel établissement que les Récollets ont fait dans cette ville contre les intentions de vostre Majesté, contre mes défenses et contre le bien public de ce pays. J'envoie sur cela un mémoire exact à Mr de Seignelay qui en rendra compte à V. M., aussi bien que du détail de toutes nos autres affaires ; celle-ci vous paraîtra sans doute, Sire, une entreprise aussi téméraire qu'elle est préjudiciable à l'Église et j'espère que Vostre Majesté aura la bonté de donner ses ordres à ces Religieux pour les faire désister.

Je demande tous les jours à Dieu qu'il verse de plus en plus toutes sortes de bénédictions sur la personne sacrée et sur la famille royale de vostre Majesté, et je suis avec un très profond respect,

Sire,

de Votre Majesté le très humble, très obéissant et
très fidèle sujet & serviteur,
françois evesque de Quebec. (1)

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 241. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

LETTRE DE Mgt DE LAVAL A M. DE SEIGNELAY, A PARIS

(10 novembre 1683)

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire cette année et je ne puis assez vous témoigner la joie qu'elles m'ont donnée quand j'y ai lu que S. M. était satisfaite de la bonne intelligence que je conserve pour les intérêts de son service avec Monsieur le Gouverneur et Monsieur l'Intendant.

Monsieur le Gouverneur a passé tout l'esté au Montréal, où il a connu à fond les désordres que cause le commerce des boissons enivrantes chez les Sauvages, ce qui l'a obligé de faire des ordonnances très sevéres, qui arresteront le mal pourvu qu'on les exécute. Il a aussi eu dans ce même lieu l'adresse et le bonheur de suspendre jusqu'à présent, l'exécution du dessein que les Iroquois ont de nous déclarer la guerre, pour laquelle vous avez eu la bonté de nous envoyer déjà quelques troupes, dont nous sommes obligés à votre crédit. Auparavant ce petit voiage il m'avait remis de la part de Sa Majesté suivant vos ordres l'emplacement du vieux magasin pour y bâtir une chapelle succursale de la paroisse. Je vous dois sur cela des remerciemens particuliers. Monsieur l'Intendant a parcouru en personne la plupart des habitations de ce pays pour y connoître mieux à quoi peuvent aller les dîmes, et il s'est employé partout avec succès à pacifier les différens et a rémédier aux désordres. Ces deux Messieurs se sont appliqués avec tout le soin et toute l'exactitude possible durant tout le cours de cette année à trouver les moiens d'établir des cures fixes dans ce pays. Et après plusieurs conférences que nous avons tenues ensemble nous avons dressé un estat qu'on vous envoie signé de nous trois, où vous verrez, Monsieur, qu'à cause de la pauvreté des peuples il est impossible f^e subsister les curés à moins que Sa Majesté ne donne le petit supplément que nous vous marquons.

Nous lui sommes infiniment obligés de la bonté qu'elle a de nous accorder ce qui est nécessaire pour f^e passer de France ici quatre Ecclésiastiques. Je n'en ai fait venir aucun jusqu'à présent qui ne m'ait coûté quatre cents francs tant

pour son passage que pour le voiage de Paris à la Rochelle pour la dépense jusques au jour de l'embarquement et pour un calice et des ornemens d'autel, sans parler des livres dont un missionnaire doit être pourveu.

Il me paroît important d'établir une cure au Port Roial situé en Lacadie et afin d'y maintenir les habitans dans l'obéissance deüe au Roi parce qu'ils sont éloignés de Québec et tout proches des Anglois ; Il y a sept ans qu'un de mes ecclésiastiques travaille utilement à ce dessein, en même tems qu'il est chargé par commission du soin des âmes ; mais comme l'habitation a près de vingt lieues d'étendue, et qu'elle est la plus peuplée de Lacadie il y faut encore un prêtre pour aider celui qui y demeure depuis si longtems.

Cet ecclésiastique m'a donné avis qu'il est passé en ce lieu là des hérétiques de la Rochelle qui prétendent s'y établir sous prétexte de pesche, et qui ont déjà trop de communications avec les Anglois de Boston, je vous supplie très humblement, Monsieur, de ne pas souffrir ce désordre dont vous voiez bien les suites.

La place que je tiens ici m'oblige de vous représenter en faveur des communautés du pays qu'il serait de la piété et de la bonté du Roy, et si j'ose le dire, en quelque façon de sa justice, de leur accorder pour toujours l'exemption du dix pour cent sur les boissons qu'elle font venir de France, en Canada, pour leur usage. Le mémoire que je prends la liberté de vous envoyer et que je vous fis présenter dès l'an passé par mon Grand Vicaire résidant à Paris, vous instruira parfaitement du fond de cette affaire qui ne diminuera rien de la ferme du Roy puisque les fermiers d'a présent, sans diminution du prix de leur bail font déjà de leur propre mouvement cette grâce aux communautés dont je parle et qui sont sans difficulté le principal soutien de la colonie et des missions auprès des Sauvages.

Le secours que vous nous avez obtenu de S. M. pour contribuer au rétablissement du clocher de ma cathédrale est une nouvelle marque et une protection dont je vous suis sensiblement obligé. Nous allons commencer cet ouvrage sans aucun retardement, y ayant déjà quatre années que l'on ne sonne point de cloches, la dépense sera bien plus grande que l'on avait prévu, et si je ne craignois point de vous être trop importun, je vous prierais très humblement de repré-

senter à S. M. qu'à raison de la pauvreté des habitans l'ouvrage demeurera imparfait à moins que par sa piété elle ne continue de nous secourir.

Comme Messieurs de la Barre et de Meules m'ont témoigné qu'ils vous exposent l'un et l'autre la pauvreté de notre hospital de Québec, je me joins à eux pour vous dire que nonobstant la pension annuelle que le Roy lui donne, il est si chargé de malades et de debtes que sans des secours extraordinaires il faut qu'il succombe. Et vous savez, Monsieur, de quelle conséquence il est de le soutenir. Le Sieur Bourdon, chirurgien que Mr de la Barre a amené avec lui, rend de grands services à cet hospital et à tout le pays. C'est en cette considération que je vous supplie de lui procurer quelque gratification de S. M.

J'ai bien du déplaisir de me voir obligé a vous faire des plaintes sur la conduite des Récollets à l'occasion d'un hospice qu'ils veulent établir ici malgré moi sur le pied de tous leurs autres hospices d'Europe. Je leur avais accordé par respect pour les lettres patentes du Roy, qui leur avait donné l'emplacement de la sénéchaussée et par le désir sincère de leur témoigner mon affection, la permission de bâtir sur cet emplacement une infirmerie pour leurs malades quoyque je sceusse bien qu'elle ne leur était pas nécessaire et que je craignisse dès lors qu'ils n'abusassent de cette grâce ; d'abord ils avaient paru contents de cette infirmerie sans se plaindre ouvertement du refus que je leur faisais de souffrir un hospice auquel toutes les communautés de ce pays et les véritables intérêts de la religion et de la politique s'opposent. Mais ils n'ont fait que dissimuler le dessein secret qu'ils ont formé de faire un second établissement dans Québec et qui n'a que trop éclaté depuis par la chapelle qu'ils ont bâtie et ouverte pour y f^r leurs fonctions contre nos défences réitérées. Ils ne font point de difficultés de faire de ces sortes d'entreprise dans l'espérance d'être soutenus quand elles sont faites, et leur ressource au cas qu'ils y trouvent trop d'opposition, est de promettre tout ce qu'on veut, pourvu que l'on conserve les bâtimens qu'ils ont fait, parce qu'ils se promettent que avec le temps ils trouveront des conionctures favorables pour consommer leurs desseins, sans avoir égard au bien public ; je vous conjure Monsieur, de lire avec quelque application le mémoire que j'ai dressé sur cette affaire, je n'y ai rien mis d'inutile et je puis vous pro-

tester que je cherche le bien sans passion. On croit icyt que le plus court et le meilleur moien de terminer l'affaire en esprit de paix c'est d'entrer dans la proposition que Monsieur l'Intendant m'a faite d'acheter la place et le nouveau bâtiment des Récollets, quoique je ne sois guère en état de f^e cette dépense. Et pendant que je fais de ma part plus que je ne puis pour agréer cet expédient, j'espère que vous ferez connoistre au Roy la nécessité qu'il y a de donner aux Récollets un ordre de S. M. à ce qu'ils aient à se désister de tout établissement dans Québec (leur couvent de Nostre Dame des Anges étant plus que suffisant pour tous leurs besoins) ; et qu'ils n'entreprennent point à l'avenir de se bâtir des maisons (comme ils le veulent faire au Montréal, aux Trois-Rivières et à l'Ile Percée) sans la permission expresse de S. M. et de l'évêque : Je ne puis m'empêcher en finissant de vous dire une chose que je n'ai pas voulu mettre dans mon mémoire, pour épargner davantage le nouveau Supérieur, dont j'ai d'ailleurs tout sujet d'être assez content, il m'a déclaré depuis huit jours que si je leur défendais sous peine de suspence de dire la messe dans leur hospice prétendu, je serois moi même excommunié par leurs privilèges.

Pardonnez-moi, Monsieur, la longueur de cette lettre. Je crois n'avoir dit que le nécessaire. Je vous demande la continuation de vos bontés pour moi et de votre protection pour notre église et tout le pays.

Personne ne vous honore plus que je ne le fais et je suis avec autant de reconnaissance que de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

A Québec, le dixiè. novembre 1683. (1)

LETRE DE Mgr DE LAVAL AU ROI LOUIS XIV
(4 juin 1684)

Sire,

Mr le Marquis de Seignelay informera vostre Ma^{te} de la guerre que les iroquois ont déclaré à vos suiets de la nouvelle france, et de la nécessité pressante en laquelle on se trouve de dépescher une barque pour lui en donner avis et la supplier très humblement d'avoir la bonté d'y envoyer

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 243. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

un secours qui soit capable de résister et de détruire s'il se peut cet ennemy qui s'oppose depuis tant d'années à l'établissement de cette colonie et à la conversion de toutes les nations infidelles de ce pays, lesquelles ne pouvant recevoir la foy et la lumière de l'Évangile uniquement que par vos suiets, nous avons tout suiet de croire que la providence de Dieu a réservé à vostre Ma^{te} très chrestienne, fils ainé de la Sainte Église, la destruction de ce peuple qui sert d'un si puissant obstacle à l'accroissement du christianisme.

Puisqu'il a plu à vostre Ma^{te} me choisir pour le gouvernement de cette Église naissante, je me sens obligé plus que personne de lui en représenter les besoins. Les soins paternels qu'elle a toujours eu d'y pourvoir ne me laissent aucun lieu de douter quelle ne donne les ordres nécessaires pour le plus prompt secours quil sera possible sans lequel ce pauvre pays serait exposé à un péril très grand de sa ruine estant nécessaire de les prévenir. tous nos suiets espèrent quelle aura cette bonté assurant vostre Ma^{te} qu'ils prient Dieu incessamment pour sa conservation et la prospérité de ses armes, et moy particulièrement qui suis avec tout le respect que je dois

De vostre Majesté
le très humble et très obeissant sujet et serviteur,
(françois Evesque de Québec) (1)

LETTRE DE Mgr DE LAVAL A MR DE SEIGNELAY
(4 juin 1684)

Monsieur,

Vous apprendrez plus particulièrement par les lettres de Mrs de la Barre et de Meules que les Iroquois ont déclaré la guerre et les actes d'hostilité qu'ils ont attenté en divers temps et différents lieux sur les Français, ce qui oblige de despescher une barque pour en donner avis à Sa Majesté et la supplier avec toutes les instances possibles d'envoyer les secours nécessaires pour s'opposer à cet ennemi qui n'omettra rien de tout ce dont il est capable pour empescher l'établissement de cette colonie laquelle a tout suiet de l'appréhender

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 257. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

si l'on ne les prévient et que l'on aille dans leurs pays avant qu'ils puissent se répandre dans toutes les habitations françaises dans lesquelles ils apporteraient une grande désolation ; n'estant pas en état de se secourir à cause de l'éloignement où elles sont les unes des autres dans l'espace de plus de cent lieues.

Ce pauvre pays ayant reçu l'an passé par vos soins et protection un secours considérable de Sa Majesté a tout lieu d'espérer que vous n'aurez pas moins de bonté cette année pour lui procurer celui dont il a plus besoin que jamais dans la nécessité pressante où il se trouve réduit.

La conversion d'un si grand nombre d'infidèles à laquelle ces barbares s'opposent depuis tant d'années est un motif assez puissant pour y exciter votre zèle et votre piété.

Le rang que je tiens m'oblige par le même motif plus étroitement que personne dy prendre intérêt et de vous supplier autant qu'il m'est possible d'avoir compassion de ce christianisme qui est dans un péril très grand de sa ruine s'il n'est puissamment et promptement secouru de Sa Majesté.

C'est ce que nous attendons de la continuation de vos soins, vous assurant que je suis avec bien du respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,
françois Evesque de Québec (1)

LETTRE DE MGR DE LAVAL A M. DE SEIGNELAY
(1687)

Monsieur,

Ayant appris de Monsieur de St Vallier que vostre intention estoit que iattendisse le retour du Roy pour prendre une dernière résolution sur mon départ ie vous prie de trouver bon que sans attendre la lettre que vous lui avez dict que vous me feriez l'honneur de mescrire sur cela ie vous représente avec respect que le tems du départ des vaisseaux presse et que ie vous demande avec confiance la grace de finir le plus tost que vous pourrez cette affaire vous pouvez aisément en parler au Roy durant le voyage et me faire savoir ses ordres afin que ie prenne mes mesures ie puis vous protester Mr que

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 259. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

si dans la manière dont ie me suis comporté avec vous iavois manqué en quelque chose ien aurois un sensible déplaisir et je vous prie destre bien persuadé que si ie retourne ce nest uniquement que pour y achever de finir mes iours en repos et avoir la consolation de mourir dans le sein de mon Église, iespère que bien loin dy mettre par occasion le moindre obstacle à la paix j'y serai un moyen de parfaite union comme vous le connoistrez dans la suite ayez donc la bonté de maccorder vostre protection iattends unne response favorable et suis etc . . .(1)

LETTRE DE MGR DE LAVAL A MR DE DENONVILLE

(20 novembre 1690)

A Québec ce 20e novembre 1690

Je vous suis bien obligé, Monsieur, de l'intérêt que vous prenez à ma santé qui est si inutile en toute manière à ce pays, il me semble néanmoins que la volonté est bonne, mais je ne suis propre a rien, vous avez bien raison de qualifier ce pays cy du nom d'un pays de miracles, jamais Dieu na fait plus paroistre sa puissance que cette année sur lui.

Nous y avons eu depuis vostre départ une famine presque universelle, et par sa miséricorde il ny est mort personne de faim. Nous y avons veu en mesme temps une armée navale d'Anglois, mettre le siège devant Québec, avec trente deux voiles, quelques uns disent trente quatre. Ils ont sommé la ville de se rendre, et tout le pays ; n'ont donné qu'une heure de temps a délibérer, après quoy ils passeroient tout par le fil de l'espée, et mettroient a feu et a sang tout le reste. Et en effet ils commencèrent a vouloir foudroyer la basse et haute ville a coups de canon, dont ils ont tiré a ce que lon dit bien deux mille coups. Nous avons eus recours a Dieu, a sa S^{te} mère, à tous les bons anges et à tous les S^{rs} Patrons de cette pauvre Église affligée en toutes façons, et le plus grand déplaisir qu'eurent les ennemis fut d'entendre pendant le siège, le service divin sonner à l'ordinaire, d'où ils inferoient que nous n'avions pas grande peur d'eux, quoy-que la pluspart fussent fort consternés.

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 341. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

Toutes les Pelleteries et les meubles de la basse ville estoient presque tous dans le séminaire et bon nombre de familles qui s'y estoient retirées, jusqu'a celle de M. l'Intendant. Cette maison n'a pas pu refuser dans une nécessité semblable tous les offices de charité qui estoient possibles, au dépens d'une grande partie des provisions que lon y avoit. Les soldats et autres y ont pris et consommé bien cent cordes de bois, plus de quinze ou seize cent planches qui ont esté brulées et rompues, bref en bestiaux et autres dommages la perte du Séminaire ira bien à mil escus, mais il faut dans des occasions de cette nature prendre patience et faire tout le bien que lon peut, sans avoir esgard aux besoins ou lon est. Les ennemis firent une descente entre Québec et Beauport de plus de deux mille, ils ont fait plusieurs efforts pour s'estendre devers Québec, afin de l'enfermer, deux gros vaisseaux estant montés dans la rivière jusqu'a moitié chemin de St Michel, pour joindre ceux qui l'entoureroient, par terre, et pour favoriser la venue d'une armée qui devoit venir d'Orange et de Manatte composée d'Anglois et de Sauvages Loups et Iroquois, au nombre, disoit-on, de quatre mille, à laquelle armée ils avoient donné rendez vous pour se trouver dans le temps qu'ils ont assiégé Québec. Si l'armée navale fut venue huit jours plus tost, et que Dieu lui eust permis, elle se seroit infailliblement emparé de Québec, où il ny avoit pas 150 hommes y comprenant tout ; vous pouvez bien juger qu'ils n'auroient pas eus de peine, n'estant aucunement fortifiée comme vous sçavez.

L'on envoya nouvelles sur nouvelles à Montréal ou M. de frontenac et M. l'Intendant estoient et toutes les troupes, attendant quoy on ramassa comme l'on put quelques habitans, et enfin mon d. Sr de frontenac arriva, et M. l'Intendant avec des soldats. L'on a mis quelques batteries de canon en divers endroits, qui ont assez endommagé les vaisseaux des ennemis qui furent obligés de s'esloigner de la portée du canon, et ne perdirent pas néanmoins la résolution de continuer leur siège, en sorte que Québec estoit assiégé doublement d'ennemis et de famine, et sans que les habitans de Beaupré de Beauport et de l'Isle d'Orléans se sont signalés en courage en les attaquant dans leur camp, il y a apparence qu'ils auroient demeuré plus de temps à terre, et qu'ils auroient réduit tout le monde qui estoit dans Québec à la dernière extrémité. Ils les obligèrent a se rembarquer la nuit

en confusion, ayant laissés dans leur camp cinq pièces de canon et un drapeau, dont les habitans s'emparèrent à la faveur des coups de fusil qu'ils tirèrent aux ennemis qui n'osèrent approcher avec leurs chaloupes pour les enlever, et ensuite par une protection particulière de Dieu qui mit la consternation dans leurs esprits ils se sont retirés, a quoy ils ont esté forcés en partie par les mauvais temps, qui ont esté fort extraordinaires eu esgard à la saison ; mais en quoy Dieu a fait paroistre une protection plus particulière, et toute miraculeuse, ça esté dans la venue de trois de nos navires qui venoient dans le temps que les ennemis se retiroient à leur rencontre, et n'eust esté qu'ils furent avertis à la baye St Paul, ils seroient tombés entre leurs mains. Ils ne purent néantmoins si bien faire qu'ils ne fussent apperceus des ennemis qui les virent entrer dans la rivière du Saguenay n'ayant point d'autre refuge, et comme les ennemis les poursuivoient pour y entrer après eux, le vent qui avoit esté favorable aux nostres, se changea en un moment, et s'estant eslevé une brume et un tourbillon de neige ils furent rejettés du Saguenay, l'entrée duquel ils tentèrent jusqu'a quatre fois cinq jours durant, sans en pouvoir venir à bout ; et enfin une manière de tempeste et poudre de neige survint qui les obligea de quitter prise, et de disparoistre. Ces trois navires sont le St François Xavier, le Glorieux et une frégate chargée de farine et de lards, et dans les deux premiers estoit tout l'argent que le Roy envoie en ce pays cy, se montant a deux cent tant de mille livres en espèce. Lon estime que la perte de ces trois navires n'auroit esté guère moins d'un million, qui auroit réduit le pays dans la dernière extrémité de misère et de pauvreté. Il y a encore sept navires derrière, dont on na point eu de nouvelles, et desquels a moins d'une protection de Dieu toute semblable à celle de ces trois navires une partie aura tombé entre les mains des ennemis.

La dissipation de l'armée qui venoit de Manatte, d'Orange et de toute la nouvelle Albanie, composée d'Iroquois et d'Anglois, n'est pas moins miraculeuse, ils sont venus jusqu'au lac du St Sacrement ou ils ont esté apperceus par de nos Sauvages descouvreurs, mais Dieu y a mis la division les Sauvages prétendans estre meslés avec les Anglois, lorsque l'occasion se présenteroit de se battre avec les françois, par une défiance qu'ils avoient que les Anglois ne les abandonnassent dans le combat et disans que les françois en usoint

ainsy avec leurs Sauvages. Les Anglois au contraire prétendans se battre séparément sur cette contestation les Sauvages s'en retournèrent, et sur le chemin ayans rencontrés trois magazins ou les Anglois avoient cachés tous les vivres nécessaires, en cas qu'ils fussent forcés à se retirer, ils les pillèrent, et furent attaqués en mesme temps de la petite vérole dont on rapporte qu'il est mort trois cent Sonontouans et cent Onontagués, et que toutes les nations des Iroquois ayant attribué cette mortalité aux Anglois qu'ils croyent avoir empoisonné tous ces vivres pour les faire mourir, ils se sont brouillés ensemble. Dieu veuille que le pays fasse un meilleur usage de toutes ces grâces, qu'il n'a fait de celles du passé. L'on a fait de continuelles prières icy pendant l'espace de trois mois qui auront sans doute attiré toutes ces bénédictions.

L'on a escrit conformément à ce que vous avez eu la bonté de me mander, et l'on a eu sujet de se persuader que lon défereroit au sentiment des personnes qui ont escrit. Mais on a trouvé le moyen d'é luder, et ainsy cette maison ayant esté privée de tout secours humain, chargée de vingt et vingt cinq ecclésiastiques, et présentement jusqu'à trente quatre, outre toutes les autres charges est réduite à de grandes extrémités qu'elle porte avec le secours de nostre Seigneur très patiamment, attendant que la divine providence y apporte un remède efficace, qui est d'une nécessité absolue, et à moins de quoy, je prévois un renversement total des esprits, les hommes se gagnans par suavité et par un esprit de grâce et particulièrement les ecclésiastiques qui souffrent beaucoup d'ailleurs dans un pays tel que celui-cy. L'on a connus les sentiments de M. le Duc de Beauvilliers, auxquels on doit déferer. Cette maison l'a fait en tout, mais la personne que vous connoissez bien n'a pas manqué de trouver des expédiens pour n'en rien faire ; Monseigr de Québec passe en france, la saison cependant est très rigoureuse pour le froid, qui est plus grand que ie ne l'ay point encore veu depuis que je suis en Canada, tout est plein de glaces et beaucoup de neiges sur la terre, ce qui a fait qu'on l'a voulu dissuader de s'embarquer. M. de frontenac ne s'y est pas épargné pour l'en destourner, mais il passe par dessus toutes sortes de difficultés. M. de Gricourt, qui est venu icy il y a un an repasse en france, et aura l'honneur de vous voir. Toute cette maison et moy spécialement avons beny nostre

Seigneur et sa sainte Mère, de vous avoir fait arriver heureusement en France, et de ce que la providence divine a disposé de vous et vous a mis dans un poste qui est bien important, pour la Religion et pour tout le Royaume. Nous vous sommes sensiblement obligés des sentimens que vous conservez pour nous, plus il semble que l'on apporte d'opposition à l'union que vous connoissez être si utile et si absolument nécessaire pour le bien de cette Église et du salut des âmes, plus il paroist que la grâce de cette union prend un nouvel accroissement, et se fortifie de plus en plus dans le cœur de tous les ecclésiastiques qui en reconnoissent les avantages et la nécessité. Cependant M. *n'entreprend ce voyage que dans l'unique veüe de la détruire entièrement, se persuadant qu'il ne peut pas rendre un plus grand service à Dieu et à cette Église, et croit qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour en venir à bout que de réduire cette maison à la dernière extrémité, ce qui lui a fait dire qu'avant qu'il fust peu, il la mettroit en estat de n'avoir pas du pain à manger. Les voyes qu'il a tenu cette année y conduisent tout droit, et plus on tasche de deferer et d'adoucir son esprit, plus il s'aygrit, et se porte à des extrémités plus grandes sans qu'on puisse s'appercevoir quel fondement il en peut avoir, sinon que son principe est que pendant qu'il y aura la moindre union et rapport à cette maison, il ne peut avoir l'empire et la domination qu'il exige des Ecclésiastiques, et qu'il se persuade estre d'une nécessité absolue à son esgard.*

Si Dieu permet que les veües qu'ont eus ses amis ne réussissent pas, et qu'il revienne en ce pays, il est comme impossible que cette Église, ne tombe pas dans un renversement total. Nostre Seigneur et sa Ste Mère en disposeront comme il leur plaira. J'ay une grande confiance qu'ils continueront à protéger cette pauvre Église que vous connoissez bien remplie de son esprit. Je ne doute point que vous n'ayez la charité et la bonté de lui rendre tous les bons offices que vous pourrez, selon les ouvertures que la providence de Dieu vous en fournira et les besoins pressans qu'elle en a. Accordez nous le secours de vos prières à cet effet, et soyez persuadé qu'il n'y a personne qui vous honore plus que moy, et qui soit plus véritablement en l'amour de Nostre Seigneur et de sa sainte Mère.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
françois ancien Evesque de Québec.(1)

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 417. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

LETTRE DE M^{gr} DE LAVAL A M. DE DENONVILLE
(16 avril 1691)

De St Joachim au cap tourmente,
ce 16 avril 1691.

Depuis Monsieur que je me suis donné l'honneur de vous escrire par la frégate qui partit au commencement de décembre de quebec nous n'avons point eu d'ennemis au dehors sinon depuis le commencement de ce mois que l'on craint une armée d'hyrocois. Il y a plus de deux mois que je me suis retiré icy pour n'estre pas présent à ce qui se passe de la part de ceux qui se déclarent au dedans et font beaucoup souffrir cette pauvre église. N. qui avoit pris la résolution de passer en france l'automne dernier a différé iusques à ce printemps qu'elle prend l'occasion de deux vaisseaux qui ont hyverné à Québec, elle a fait signifier au sup. du Sémin. par deux notaires un escrit (que l'on envoie a Mr l'abbé de Brisacier) avec sommation d'y respondre par les mesmes notaires, L'on n'a pas neantmoins jugé a propos au Sémin. (pour suivre le conseil qu'il avoit receu de france de la part des personnes que vous connoissez) *d'y respondre que par un mot de lettre respectueux que l'on luy a escrit* renvoyant le tout à Mr l'abbé de Brisacier qui doit respondre à tout pour le Sémin.

Depuis que Dieu a permis que nous ayons esté privés du bonheur que le pays avoit de vous posséder et que N. a eu une personne qu'elle pouvoit gagner par des voyes et des moyens qui ne luy auroient pas réussi a vostre egard qui ne sont que trop préjudiciables a cette église, elle a fait éclater d'une manière tout a fait scandaleuse les différens qu'elle dit avoir avec le Sémin. voulant mesme par l'escrit qu'elle a fait signifier que ce soit avec moy coniointement avec le dit Sémin. quoyque je ne scache aucunement ce qu'il veut entendre ayant évité soigneusement toutes les occasions d'avoir le moindre demeslé avec elle sinon qu'elle me retient de son autorité près de neuf cents francs qu'elle scait que j'ay avancés par le moyen du Sémin. en choses nécessaires pour le restablissement de l'Église de S^{te} Anne auquel vous pouvez vous souvenir que je m'estois engagé par les instantes prières qu'il m'en fist ayant tous les deniers que l'on avoit amassés depuis plusieurs années entre ses mains.

N. prend le prétexte de ses différens pour son voyage de France qu'il dit estre forcé de faire après avoir tenté toutes sortes de moyens pour les régler sans y avoir pü réussir, quoyque neantmoins il soit très véritable qu'il n'en a parlé en quelque manière que ce puisse estre depuis vostre départ retenant et retranchant de son autorité privée tout ce qui appartient au Sémin. et dont il pouvoit subsister n'ayant pas mesme voulu se tenir à tout ce qui a esté réglé en France par les personnes qui vous sont connues et ne s'estant pas contenté de prendre l'an passé les quatre mil francs que l'on avoit réglé qu'il laisseroit au Sémin. attendant que la chose fust terminée en France lorsqu'elle y seroit présente, il prend encore les quatre mil francs de cette année prochaine et laisse secrettement des billets pour les supplémens des cures attribuant a un chacun selon que bon luy semble comme si c'estoit son propre disposant du reste comme s'il luy appartenoit. Elle a dit l'an passé que elle vouloit se récompenser des pertes que elle avoit faites et des dépenses qu'elle estoit obligée de faire, autant que l'on peut juger (quoyqu'elle n'en communique rien à personne) l'on a suiet de croire qu'il luy en est resté entre les mains chaque année plus de deux mil francs n'ayant rien donné à Messieurs du Sémin. de Mont Réal depuis deux ans pour les supplémens des cures qu'ils desservent qui se monte chaque année a huict cent francs disant qu'ils ont esté ingrats des bienfaits qu'ils ont receu d'elle. Ce qui fait que beaucoup de lieux pour lesquels il y a des supplémens marqués demeurent abandonnés voulant que des Ecclésiastiques entreprennent beaucoup au dela de leurs forces lesquels ruinent leurs santé en deux ou trois ans. Mr Dubos par l'obéyssance que vous scavez qu'on luy fit rendre a N. a esté réduit à manger de la viande en tout temps et a demeurer un pilier d'infirmierie au Séminaire pour le reste de sa vie. Mr Boucher qui n'est prestre que depuis deux ans que N. avoit mis à la coste de Lauzon pour avoir par le conseil qu'on luy en a donné pour le bien de la paix entrepris la première année au dessus de ses forces que N. exigea de luy de desservir jusques a la durantais en descendant sans l'estendue qu'il y a en montant est demeuré depuis six mois comme perclus pour avoir passé des eaux froides et des glaces et est actuellement dans les remèdes au Séminaire à l'infirmierie et il y a fort suiet de craindre qu'il n'en naye pour sa vie.

N. paroist bien esloigné de la disposition de demeurer en france et se fait un point d'honneur de revenir apres estre venu a bout de tout ce qu'il prétend dont il se flate et s'ouvre à tout le monde au dehors et que jusques à présent il n'a pas esté evesque. Je serois trop long à vous expliquer ce qu'il entend par ces termes Monsieur l'abbé de Brisacier qui sera informé de tout aura l'honneur de vous voir et de vous le communiquer, et Mr de Gricour ecclésiastique qui repasse en france, qui a esté tesmoin oculaire, et qui en a luy mesme expérimenté une partie vous le dira de vive voix. N. est dans la résolution de faire semblant de vouloir traiter et faire régler toutes les choses à l'amiable mais il n'a pas pü s'empescher par chaleur de faire paroistre le dessain qu'il a de se pourvoir secrettement à la cour et en apporter des ordres pour l'exécution de tout ce qu'il prétend ce qui paroist manifestement par l'escrit qu'il a fait signifier, ou il marque qu'il va en france pour faire régler les différens qu'il prétend avoir par qui il appartiendra. Si Nostre Seigneur permet qu'il réussisse dans tous ses dessains l'on peut dire asseurement que cette pauvre eglise est ruinée de fond en comble et qu'il n'y a pas suiet de croire que les ecclésiastiques de france veillent et puissent y demeurer et porter la conduite de N. laquelle ne paroist aucunement animée de l'esprit de N. S. nayant rien qui ne soit très dur pour les ecclésiastiques. Il n'y a que Dieu qui puisse destourner ce malheur ce sera un plus grand miracle que tout ce que Dieu a fait jusques a présent pour la conservation toute miraculeuse de ce pays quoyque ce soit le suiet du monde le plus capable de me causer une sensible douleur. Nostre Seigneur néantmoins par sa misericorde me fait la grace de jouyr d'une grande paix intérieure de cœur et d'esprit ayant une entière confiance avec le secours de sa très Ste Mère et des Sts Anges et Sts protecteurs de cette Eglise qu'il fera tout réussir pour sa gloire comme je scay qu'il vous a donné une grande tendresse et affection pour ce pays je vous coniure Mr de luy offrir tous les besoins de cette Eglise qui sont pressants et venus à une extrémité bien fascheuse. Ayez je vous supplie la bonté et charité de me donner aussi quelque part de vos prières dont jay plus de besoin que jamais y ayant bien de l'apparence que la fin de mes iours est bien proche je suis attaqué depuis deux ans d'éblouissement accompagné de maux de cœur qui sont très

fréquens et augmentent notablement Jen ay eu tout récement un icy le lundy de la passion qui me prist a trois heures du matin et dura jusque a neuf heures du soir sans pouvoir lever la teste du chevet du lit.

Je suis avec un véritable respect Mr. vostre très humble et très obeissant serviteur.

J'assureray avec vostre permission Madame de denonville et Mrs. vos frères les ecclésiastiques de mes respects. (1)

LES PONTS DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES OU PETITE-RIVIÈRE

La rivière Saint-Charles, qu'on appelle aussi la Petite-Rivière, vient du lac Saint-Charles, qui n'est guère qu'à environ quatre lieues de Québec. Elle se jette dans le Saint-Laurent, à l'est de la vieille capitale. Les Montagnais, d'après Sagard, appelaient la rivière Saint-Charles *Cabircoubat*, à raison, dit-il, qu'elle tourne et fait plusieurs pointes. Jacques Cartier donna à la rivière Saint-Charles le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre 1535. Les Récollets vinrent s'établir dans la Nouvelle-France en 1615. On leur donna sur les bords de la rivière Sainte-Croix une large concession de terre sur laquelle ils bâtirent leur monastère de Notre-Dame des Anges.

L'Hôpital général des Sœurs Augustines occupe aujourd'hui l'ancien monastère des Récollets. M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise, donna aux Récollets une somme de deux cents écus pour instruire de jeunes sauvages dans leur monastère. Il leur demanda, en retour, de donner le nom de Saint-Charles à leur monastère en l'honneur de son patron. Du couvent le nom de Saint-Charles passa à la rivière qui coulait tout à côté. Le 10 mars 1626, les Jésuites se faisaient accorder en arrière de Québec, une seigneurie de quatre lieues de largeur sur plusieurs lieues de profondeur.

(1) Archives de l'Archevêché de Québec. *Copie de lettres*, vol. I, Mgr de Laval 1659-1702, p. 425. Sur l'original conservé au Séminaire de Québec.

Elle prit le nom de Notre-Dame des Anges. La rivière Saint-Charles tout entière se trouve dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame des Anges.

LE PASSAGE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Le 27 juillet 1667, M. de Tracy signait l'ordonnance suivante en faveur des Pères Jésuites : « Les Pères Jésuites pourront mettre sur leur seigneurie de la rivière Saint-Charles (Notre-Dame des Anges), tel homme qu'il leur plaira pour passer et repasser tous ceux qui voudront traverser la dite rivière et défenses sont faites à Renaut et tout autre de passer sans la permission des dits Pères ni empêcher en quoi que ce soit celui que les dits Pères auront mis, et les chemins nécessaires pour les passages seront libres de l'un et de l'autre côté de la rivière. » De cette date du 27 juillet 1667 à la fin du régime français au Canada, les Pères Jésuites conservèrent le privilège de passer les gens sur la rivière Saint-Charles. Le plus célèbre *passeur* de la rivière Saint-Charles fut Jacques Glinel. Le 24 mars 1686, le Père Pierre Raffeix, procureur des Pères Jésuites, baillait et délaissait pour les trois années à venir à Jacques Glinel le passage de la rivière Saint-Charles moyennant la somme de cent livres par année. Il était spécifié que l'homme et la femme, pour traverser, ne paieraient par an que quarante sols ; les familles de trois ou quatre personnes devaient payer trois livres par année, et les familles plus nombreuses quatre livres. Si on ne s'accordait pas sur le prix du passage, Glinel pouvait réclamer un sol marqué pour chaque passager. Les Jésuites continuèrent le bail du *passage* pendant vingt ans en faveur de Glinel. Celui-ci négligeant de payer son loyer aux Jésuites, les Pères, en octobre 1706, donnèrent le *passage* à un autre habitant. Glinel tenta d'établir un nouveau *passage* un peu plus loin, mais les Jésuites, forts de leur privilège, en appelèrent à la Prévôté de Québec qui, le 26 mai 1707, fit défense à Glinel de traverser des passagers à peine d'amende.

LE PONT DE BATEAUX DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

A marée basse, la rivière Saint-Charles est guéable en plusieurs endroits, et, en hiver, le pont de glace rend la traversée facile entre Québec et la rive nord. Mais ceci

pouvait aider bien faiblement les autorités militaires françaises dans le problème qu'elles eurent à résoudre dans l'été de 1759. Pour des raisons stratégiques, Montcalm avait réuni toutes les troupes de la colonie au camp retranché de Beauport. Ces troupes devaient se transporter à Québec à la moindre alerte. Mais comment faire traverser la rivière Saint-Charles à quatre ou cinq mille hommes en quelques minutes avec un bac qui pouvait contenir à la fois tout au plus dix à douze personnes ? La traverse à gué n'était praticable qu'à marée basse, c'est-à-dire seulement toutes les douze heures. Les ingénieurs militaires imaginèrent un pont de bateaux. Ce pont consistait en bateaux attachés les uns aux autres par des chaînes et se touchant d'une rive à l'autre. C'est sur ce pont de bateaux que, le 13 septembre 1759, au matin, Montcalm et ses valeureux régiments passèrent pour gagner les Plaines d'Abraham. Après la bataille si désastreuse pour la Nouvelle-France, les troupes débandées et poursuivies par les Anglais passèrent encore sur ce pont pour regagner Beauport. Le pont était protégé par un ouvrage à corne et les Anglais n'osèrent poursuivre les vaincus plus loin. Une fois tous les régiments français en sûreté sur la rive nord, on s'empressa d'ailleurs de détruire le pont de bateaux afin d'empêcher toute attaque des vainqueurs.

LE PREMIER PONT DORCHESTER

En 1788, MM. John Coffin, William Lindsay, David Lynd, Peter Stuart, Charles Stewart, James Johnston, Ralph Gray et John Purss obtenaient des lettres patentes pour ériger un pont en bois sur la rivière Saint-Charles. Les entrepreneurs citoyens décidèrent de placer leur pont au même endroit où se trouvait le pont de bateaux en 1759, c'est-à-dire de la pointe aux Lièvres à la rue Dorchester actuelle. Ce pont fut inauguré le 19 septembre 1789. Après sa bénédiction par Mgr Hubert, évêque de Québec, toutes les personnes présentes passèrent et repassèrent sur le pont en calèche, à cheval ou à pied. Puis les ouvriers qui l'avaient construit se groupèrent vers le milieu du pont et lui donnèrent le nom de Dorchester, en l'honneur de lord Dorchester, alors gouverneur du Canada. Le pont Dorchester avait

660 pieds de longueur sur 27 de largeur. Il était entièrement en bois, même les piliers qui le supportaient. Son élévation au-dessus de l'eau, à marée basse, était de quinze pieds. Le premier pont Dorchester fut démoli en 1822. Il ne servait pas depuis plus de trente-trois ans.

LE SECOND PONT DORCHESTER

En 1819, MM. John Anderson et Charles Smith obtenaient des lettres patentes pour élever un second pont sur la rivière Saint-Charles. Le premier pont s'en allait en ruine et ses propriétaires voulaient le rebâtir ailleurs afin d'accommoder la population des deux rives. Ce second pont fut placé au bas de la rue Craig, la rue du Pont d'aujourd'hui. Ce site était de beaucoup préférable à l'ancien parce qu'il raccourcissait le chemin pour les habitants des paroisses échelonnées depuis Charlesbourg jusqu'à Saint-Joachim. La construction de ce pont fut commencée le 31 juillet 1820, et l'inauguration en eut lieu un an plus tard, le 18 août 1821. Il y eut à cette occasion une fête dont on parla longtemps. Les principaux citoyens de Québec étaient présents. On fit lever et abaisser la partie du pont destinée à livrer passage aux vaisseaux, puis on ouvrit les barrières au public afin de lui permettre d'admirer et d'éprouver le nouveau pont. La fête se termina par une collation offerte aux invités sur le pont même, dans les deux petites maisons construites au centre du pont, en face l'une de l'autre. C'est dans ces maisons qu'on devait percevoir le prix du passage, soit un sou par piéton et 5 sous pour chaque voiture. Le pont Dorchester fut réparé ou reconstruit dans l'été de 1859 et encore en 1863. Le 3 septembre 1865, il fut en partie incendié et fermé pendant quelques semaines pour le réparer.

LE PONT SCOTT

Le pont Scott fut jeté sur la rivière Saint-Charles, en 1790, en vertu d'un procès-verbal du grand-voyer Jean Renaud du 11 juillet de la même année. Les habitants de la rive nord de la rivière Saint-Charles, paroissiens de Québec, souffraient beaucoup de l'absence d'un pont surtout le printemps et l'automne. Plusieurs ne pouvaient assister

aux offices religieux faute d'embarcations pour se rendre à Québec. Ils ramassèrent une somme importante et intéressèrent à leur projet les habitants du rang de la Misère, qui vendaient leurs produits à Québec. Le grand voyer Renaud consentit à dresser les plans du pont et à en surveiller la construction. M. Renaud décida de placer le nouveau pont au passage à gué de la Petite Rivière, c'est-à-dire en rectangle de la rivière, sur les terres de MM. Wills et Thomas Scott. Le pont prit petit à petit le nom de pont Scott non pas parce que M. Thomas Scott en était le propriétaire ou le constructeur, mais simplement parce qu'il touchait sa terre. La rivière avait une largeur de 181 pieds en cet endroit. Par suite des approches et de la différence de niveau du terrain sur les deux rives, on fut obligé de lui donner une longueur totale de 275 pieds. Le pont Scott, totalement construit en bois, avait quatre arches et trois piliers. En 1818, le pont Scott, peu entretenu, était déjà en ruine. Un comité se chargea de réunir la somme suffisante pour le réparer. Ce comité fut composé de MM. P.-E. Desbarats, pour Québec, Joseph Blanchet et Joseph Gagnon, pour la rivière Saint-Charles, le capitaine Jobin et Joseph Bédard, pour Charlesbourg, le capitaine Trudelle et Jacques Durand, pour la Jeune-Lorette. Le comité réussit à recueillir une somme raisonnable dans les paroisses intéressées et le pont fut réparé.

LE PONT DROUIN

En 1910, la ville de Limoilou était annexée à la cité de Québec et devenait le quartier Limoilou. La même année, le gouvernement de la province de Québec rachetait au pair les débentures de la Commission des chemins à barrières de la rive nord et cette commission remettait le pont Dorchester à la cité de Québec. Celle-ci, en retour, s'engageait à construire trois ponts modernes sur la rivière Saint-Charles pour rendre les communications plus faciles entre les deux rives. M. Drouin, alors maire de Québec, chargea immédiatement l'ingénieur L.-A. Vallée de cette entreprise. Celui-ci, aidé de son fils, M. Ivan-E. Vallée, fit le relevé des lieux nécessaires pour placer un nouveau pont sur la rivière Saint-Charles. On choisit comme site l'endroit où on avait jeté le premier pont

Dorchester. Des soumissions furent demandées et c'est celle de MM. Lemoine et fils qui fut acceptée au prix de \$156,200.

Le pont Drouin fut ouvert au public en 1912.

LE PONT BICKELL

C'est le 15 août 1866 que fut sanctionnée la loi qui autorisait William John Bickell à placer un pont de péage sur la rivière Saint-Charles, vis-à-vis la pointe aux Lièvres. Cette loi accordait à M. Bickell quatre années pour construire son pont. Il était spécifié que si le pont ne donnait pas « un passage sûr et commode », les quatre ans écoulés, M. Bickell perdrait son privilège et que le pont deviendrait la propriété de Sa Majesté. M. Bickell se mit tout de suite à l'œuvre et acheta les terrains nécessaires. Dès la fin de l'été de 1867, le pont Bickell était terminé. Il était entièrement construit en bois.

LE PONT LAVIGUEUR

Le pont Lavigueur fut bâti en 1915-1916 pour remplir une des conditions de l'annexion de la ville de Limoilou à la cité de Québec. Ce pont fut placé précisément à l'endroit où s'élevait l'ancien pont Bickell bâti en 1867 et qui fut condamné comme dangereux par les autorités municipales après plusieurs années de services.

LE PONT DU CHEMIN DE FER

Le pont du chemin de fer de Sainte-Anne sur la rivière Saint-Charles fut bâti en 1890. Ce premier pont fut remplacé en 1919.

LE PONT PROJETÉ DE 1831

En 1831, un fort mouvement prit naissance à Québec pour obtenir un pont sur la rivière Saint-Charles, près du Marché Saint-Paul. Les principaux promoteurs de ce pont étaient H. W. Ryland, W. S. Sewell, John Bell, John Racey, James Hunt, Charles Bergeron, Judge Burton, A. Gogy,

John Henderson, J. A. Bouthillier, Robert Larkin, John Sewell, Jeremiah Leaycraft, Edward Burroughs, Benson Bennett, Joseph Morrin, etc., etc. Le 15 août 1831, les intéressés se réunissaient à la résidence de John Bell, constructeur de navires, rue Saint-Paul, et adoptaient une série de résolutions pour mener leur entreprise à bonne fin. L'intention des promoteurs était clairement exprimée dans leurs résolutions. Le nouveau pont, aussitôt payé, devait devenir libre. Les actionnaires, en plus, ne devaient pas recevoir plus que six pour cent d'intérêt sur les sommes mises dans l'entreprise. Les membres du comité nommé pour obtenir une charte du gouvernement étaient M. John Racey, John Henderson, William Smith Sewell, Jean Thomas dit Bigaouette, John Bell, Robert Dalkin, James McKenzie, Peter Paterson, J.-A. Bouthillier, Alexis Gravel, Simon Bédard, le capitaine Renaud, Duncan McCallum, James George, l'abbé Turgeon, Daniel McCallum, M. G. Sheppard, William Sheppard, Benson Bennett, G. H. Ryland, Paul Rainville et Judge Burton. Le projet du pont du Marché Saint-Paul mourut dans l'œuf puisque les lettres patentes ne furent pas même demandées au gouvernement.

P.-G. R.

AU TEMPS DE LA VIE LENTE ET DOUCE

Quand les rues de Montréal n'étaient pas couvertes de véhicules se déplaçant à la vitesse du mille en deux minutes (30 m. à l'heure) et parfois plus, il s'exerçait, sur le macadam de la chaussée ou sur le bois des trottoirs, divers métiers, industries, négoce qui ne pourraient plus être tolérés, car cela retarderait la circulation ou multiplierait les accidents.

Donc, au temps de la vie lente et douce, on vit, sur les trottoirs, des Italiens vêtus de blanc, désireux d'échanger contre monnaie, des reproductions d'objets d'art religieux ou profanes. La plupart de ces objets étaient des statuette en plâtre, rangées sur un plateau original et pratique que les vendeurs maintenaient sur leur tête.

Ce furent aussi des Italiens qui popularisèrent la *ice-cream* ou crème glacée. Dans une voiturette à bras, était

un baril, enfermant un barillet entouré de glace. Celui-ci contenait du lait congelé et aromatisé. Dessus le couvercle du grand baril logeaient de minuscules vases appelés « cocotiers », aussi des verres ou tasses. Pour un sou, on avait un petit récipient rempli de la friandise que l'on dégustait sur place ; lorsque le client remettait son « coco » vide, le marchand le plongeait dans un seau, attendant au baril, puis le remplaçait prêt à être utilisé de nouveau. L'eau du seau, à la fin d'un trajet devait être blanche, grise ou grasse ! Cela importait peu.

Des personnes du beau sexe, d'autres du sexe laid, bravant les qu'en-dira-t-on, commandaient *un verre de crème*. Cela coûtait cinq sous, pensez-y bien, à ces clients, le marchand accordait une cuiller ; les autres utilisaient leur langue. Ce pourquoi la jeunesse traduisait *ice-cream* par *liche-crème*.

Un jour, d'autres étrangers, venus des États-Unis, cherchèrent à introduire le *Hockey Pokey*, vulgairement, la *ice-crème en palette*. Portant une boîte assujettie à l'épaule par une courroie, armés d'un gong dont ils tiraient un son bref, très audible, ils se glissaient dans les foules, mais le Hockey-Pokey succomba sous l'indifférence.

Présentons un type montréalais qui débitait une sucrerie dont il garda le secret. Entre 1880 et 1885, tous les citadins à l'ouest du carré Chaboillez, connurent *Tiquenne à la tire*. Homme âgé, courbé, demi-aveugle, ne regardant qu'à ses pieds, il parcourait les quartiers résidentiels pour débiter sa friandise : une *tire* vraisemblablement faite avec de la cassonnade blanche et qui avait un goût agréable, différent des bonbons de même sorte. Elle coûtait un sou le morceau. Comme Tiquenne demeurait à Saint-Cunégonde, il partait vers neuf heures, le jour de ses tournées, ayant accroché au coude du bras gauche, une espèce de panier en bois, à deux volets. Sa main surplombant le panier tenait une cloche dont le battant n'arrêtait pas tant qu'il déambulait. Cette cloche semblait chançonner : de fait on aurait « gagé » sinon juré, qu'elle répétait inlassablement, sur un rythme approprié : *Tiquenne, Tiquenne, Tiquenne à la tire, (bis), Tiquenne à la tire, à la tire, à la tire.*

Ce modeste commerçant avait l'oreille au guet, et dès qu'on lui criait : *Tiquenne !* il s'immobilisait et attendait la commande d'un, de deux ou de trois morceaux, rarement plus. Alors il tendait la main droite. Il fallait payer

d'avance, car des gamins l'avaient trompé. Dès qu'on lui avait remis les sous, il les glissait dans sa *bougrine*, soulevait un volet de sa boîte et remettait de main à main, les morceaux durs et brillants. Puis, l'homme reprenait sa marche et la cloche sa ritournelle, jusqu'au prochain arrêt. Ceux qui l'ont entendue, peuvent-ils oublier cette ritournelle singulièrement expressive ?

D'autres friandises furent offertes un jour, en pleine encoignure des rues Notre-Dame et McGill, par un Turc (on le disait tel), coiffé du fez rouge, peut-être même revêtu du costume national.

L'une de ses confiseries, au centre mollet, délicatement teintée et fortement parfumée, s'appelait *Turkish delight*, une autre, *jujube*, et une troisième *gum drops*. Ce marchand forain avait dû faire des arrangements avec une bonbonnerie locale pour la fabrication de ses *délices* en notre ville. Lançait-il des nouveautés ou ne faisait-il que forcer l'attention du public pour implanter un engouement ? Mystère. Après un temps, M. le Turc disparut, cependant les bonbons restèrent. Il y en a encore, mais ils n'ont plus la vogue, ni la même saveur, au dire des *anciens jeunes*. Plaisirs, jouissances, succulences, dépendent-ils de l'imagination ?

Pour clore cette série, ajoutons qu'à la fonte des neiges, de brunes dames, venues de Caughnawaga, la tête et les épaules enveloppées d'un châle sombre, panier d'osier au bras, offraient par les rues, du sucre d'érable en petites rondelles ou en rustiques cornets d'écorce.

Fières, ces descendantes des « maîtres d'autrefois » remerciaient chaque acheteur d'un sourire fugitif, imprécis, alangui . . . Songeaient-elles au passé ?

E.-Z. MASSICOTTE.

UN VAINCU DE LA VIE, M. ROXBURG

Les revers de fortune n'affectent pas les hommes de la même façon. Aux États-Unis, on verra un ancien millionnaire occuper une place de petit commis aux écritures et être aussi joyeux que ses modestes compagnons de travail. Les Américains acceptent la vie que le sort leur a fait mieux que tous autres. En France, l'homme riche qui tombe dans

la pauvreté cesse pour ainsi dire d'exister. Il disparaît de la circulation et mène une vie plutôt triste puisqu'il n'oublie pas sa déchéance. La généralité des Anglais acceptent les revers de fortune avec le stoïcisme de leur race. Ils savent que le commerce est pas mal un jeu de hasard et même dans les meilleures situations s'attendent toujours aux fluctuations. Le *heart-broken* existe chez eux mais plutôt dans les mots.

Toutefois, il y a des exceptions et certains Anglais, après avoir perdu leur fortune et, conséquemment, leur train de vie, ne peuvent se faire à cette nouvelle existence et ils en souffrent jusqu'à leur mort. Tel est le cas de ce M. Roxburg auquel M. de Gaspé a consacré tout un chapitre de ses *mémoires*.

Un jour, en 1809, M. de Gaspé, alors étudiant en droit, fut chargé par son patron, M. Olivier Perrault de remettre en mains propres à M. Roxburg une certaine somme d'argent, tout ce qui lui revenait d'une grande fortune perdue.

M. Roxburg vivait en solitaire et ne recevait absolument personne. M. de Gaspé réussit à pénétrer auprès du vieillard grâce à un de ses neveux probablement son seul parent au monde, M. Ritchie.

M. de Gaspé voyait le solitaire pour la première fois et il le décrit ainsi :

« L'air vénérable du solitaire m'impressionna vivement. Il y avait, en effet, quelque chose de bien imposant dans ce visage pâle, souffrant, et sillonné de rides probablement précoces ; dans ce front haut et large, siège d'une forte intelligence ; dans cette longue chevelure blanche comme la neige, qui lui tombait sans désordre sur les épaules. Autant qu'il me fut possible de juger de la taille de cet homme quasi immobile sur son fauteuil pendant notre entrevue, M. Roxburg devait être d'une haute stature, et malgré l'expression sévère qu'il s'efforçait d'imprimer à ses traits en me voyant, il me parut qu'il devait y avoir habituellement beaucoup de douceur dans sa physionomie. Je m'attendais à voir un ours mal léché, et j'étais en présence d'un parfait gentleman que les chagrins dévoraient depuis plus de vingt ans, sans mettre fin à des souffrances morales que la mort seule devait terminer ».

La conversation de M. Roxburg avec le jeune étudiant en droit A. de Gaspé est triste et grande tout à la fois. Cet homme autrefois riche qui avouait à M. de Gaspé que le lit sur lequel il se jetait tous les soirs n'était pas même à lui, devait être d'une très grande délicatesse puisqu'il hésitait à accepter la somme relativement importante que lui apportait l'étudiant. Cet argent, pourtant, était bien à lui puisque M. de Gaspé lui affirmait qu'il était chargé de lui remettre partie d'une somme qui lui avait été volée.

Plusieurs ont douté de l'existence de M. Roxburg. Je me rappelle que notre professeur de rhétorique en nous lisant le beau chapitre des *Mémoires* de M. de Gaspé intitulé *Le Solitaire* affirmait que c'était là de la *littérature* et que le vieil auteur l'avait placé dans son livre tout simplement pour attendrir son lecteur. Pourtant, M. Roxburg a bien vécu à Québec, et je retrouve son acte de sépulture dans les registres de la Saint Andrew Church :

« William Roxburg of Quebec, merchant, aged about sixty three years, died on the twenty eighth inst, and was buried this thirty first day of May, one thousand eight hundred and eighteen ».

P.-G. R.

QUESTIONS

Qu'était un porte-cassette autrefois ?

A. B.

Il y a sur l'île du Prince-Édouard, l'ancienne île Royale des Français, une baie qui porte le nom de Cabarrus. Quelle est l'origine de ce nom ?

F. D.

Quand commencèrent à circuler les trains de l'ancien chemin de fer Lévis et Kennebec ? Quand cette ligne fut-elle abandonnée ? N'a-t-elle pas été remplacée par la ligne du Québec Central ?

Béa.